

COMPTE RENDU SOMMAIRE - CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 MAI 2022

L'An Deux Mille Vingt-deux, le jeudi douze mai à 20^H30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Maire.

Secrétaire de séance : Sylvain ROBERT.

Présents : Laurent PRIZÉ, Véronique TAVERNIER, Florence HUGUENIN, Jean-Yves QUÉLENNEC, Nathalie LE DÉVÉHAT, Stéphane GUILLOU, Isabelle LOMMERT, Rémy GENDROT, Delphine COËTMEUR, Jérôme MARQUET, Bertrand GUITTON, Bertrand MARCHERON, Sylvain ROBERT, Léonce GUIÉNO, Sébastien MOIZAN, Anne-Sophie DESMOTS, Caroline GAVARD.

Excusés : David MAURUGEON (pouv. à Laurent PRIZÉ), Hervé LHERMITTE (pouv. à Laurent PRIZÉ), Muriel HUBERT, Aurélie de la MOTTE ROUGE (pouv. à Bertrand GUITTON), Nadia MEZIANI, Cannelle ROBIN (pouv. à Anne-Sophie DESMOTS).

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents le compte rendu de la séance du jeudi 31 mars 2022.

SYRENOR – MODALITÉS DU VERSEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE ANNUELLE DE LA COMMUNE

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21).

Le Conseil Municipal décide d'approuver les modalités annuelles de versement de la participation communale au Syrenor (Syndicat intercommunal de Recherche et d'Études du Nord-Ouest de Rennes), suivantes :

- Le 1^{er} acompte en janvier de l'année N correspond à un tiers de la participation de l'année N-1. Ce versement par chaque commune devra être honoré pour le 20 janvier,
- Le 2^e acompte en avril de l'année N correspond (après déduction du 1^{er} acompte) à un tiers du solde de la participation annuelle de l'année N votée au Budget Primitif. Ce versement devra être honoré pour le 20 avril.
- Le 3^e acompte en juillet de l'année N correspond (après déduction du 1^{er} acompte) à un tiers du solde de la participation annuelle de l'année N voté au Budget Primitif. Ce versement devra être honoré pour le 20 juillet.
- Le 4^e versement en septembre de l'année N correspond (après déduction du 1^{er} acompte) à un tiers du solde de la participation annuelle de l'année N voté au Budget Primitif. Ce versement devra être honoré pour le 20 septembre
- et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

MÉDIATHÈQUE - DEMANDE DE SUBVENTION AU CENTRE NATIONAL DU LIVRE (CNL) POUR L'ACQUISITION D'OUVRAGES

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21).

Dans le cadre du plan France Relance, La commune de MONTGERMONT remplit l'ensemble des critères pour bénéficier d'une subvention pouvant monter jusqu'à 30 % pour l'acquisition d'ouvrages.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Centre National du Livre et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande.

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA RÉHABILITATION DE LA MÉTAIRIE EST EN TIERS-LIEU

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21).

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes les aides (DSIL, Rennes Métropole...) qui pourraient être allouées au projet de réhabilitation de la Métairie Est en tiers-lieu.

INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE – ANNÉE 2022

(Contre : 0 / Abstentions : 2 – Jérôme MARQUET – Stéphane GUILLOU / Pour : 19).

Le Conseil Municipal fixe le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église à 120,97 € pour l'année 2022 qui sera versée à la Paroisse Saint Melaine aux Carrefours Pacéens.

DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21).

Le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur des créances dont le recouvrement est compromis pour un montant total de 232,04 € et précise que ces charges seront imputées au compte budgétaire 6541.

MARCHÉ PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE - RÉNOVATION D'UNE ANCIENNE ÉCOLE, D'UNE ANCIENNE MAIRIE ET AMÉNAGEMENT DE LA COUR ATTENANTE : CHOIX DE L'ARCHITECTE

(Contre : 0 / 2 Abstentions : Cannelle ROBIN – Anne-Sophie DESMOTS / Pour : 19).

Sur proposition de la Commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal décide de retenir le Cabinet CLARC pour la maîtrise d'œuvre pour la rénovation d'une ancienne école, d'une ancienne mairie et l'aménagement de la cour attenante et autorisent Monsieur le Maire à signer tout élément en lien avec ce dossier.

TRAVAUX RUE DE GILBERT – ESPACES VERTS - CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE AVEC RENNES MÉTROPOLE

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention déléguant à Rennes Métropole la maîtrise d'ouvrage unique pour les travaux de rénovation/réhabilitation de la rue de Gilbert – espaces verts afin de retenir un maître d'œuvre unique.

RENNES MÉTROPOLE – CONVENTION DE MISE EN RÉSERVE – 28 RUE DE RENNES

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21).

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention à intervenir avec Rennes Métropole relative à la mise en réserve du bien sis 28 rue de Rennes pour une durée de 5 ans en gestion communale et autorise Monsieur le Maire à signer la convention précitée et tout document se rapportant à cette décision.

SALON DE L'AQUARELLE 2022 – TARIFS ET PRIX DÉCERNÉS

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21).

Le Conseil Municipal décide de fixer la valeur des deux prix décernés par la commune de MONTGERMONT aux lauréats du Salon de l'Aquarelle qui aura lieu du 21 au 28 mai 2022, à 300 € pour le premier prix et 150 € pour le deuxième prix et le prix :

- du livret à 4 €,
- du marque-pages à 0,50 €,
- du magnet à 3 €;

Monsieur le Maire précise que les recettes seront encaissées par la régie "Manifestations culturelles" et ensuite reversées au CCAS.

TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES 2023

Sont désignés par tirage au sort sur la liste électorale, 9 Montgermontais qui figureront sur la liste préparatoire des jurés d'assises 2023 pour l'Ille et Vilaine :

Ghislaine BELLENGER-ROUAULT-DEPOUEZ, Michel BESNEHARD, Bernadette BRIANTAIS ép. LEHUGER, Marcel GUIHARD, Catherine LEGENDRE, Aude-Line MARSAUX, Monique NESTOR ép. GUYADER, Lucette RIHET ép. FOUREL, Nicolas VEILLARD.

AVIS SUR LE PROJET DE 3^e PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE DE RENNES

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21).

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour le projet du 3^e Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) du territoire de Rennes Métropole.

INFORMATIONS

Élections législatives

Affiché le : 18 mai 2022

Retiré le :

MONTGERMONT, le 16 mai 2022

**Le Maire,
Laurent PRIZÉ**

